



Séparation après un pacs et deux enfants

Par **operas**, le **12/12/2009** à **23:43**

Bonjour,

je me sépare de mon conjoint après 17 ans de relation. Nous sommes pacsés et avons deux enfants (5 ans et dix huit mois).

J'ai trouvé un appartement près de chez nous et d'un commun accord nous choisissons la garde alternée.

Il travaille dans la fonction publique territoriale et gagne 4200 euros mensuels tandis que j'exerce le métier de restauratrice d'objets d'art en profession libérale et gagne environ 1000 euros mensuels.

Mon conjoint est l'unique propriétaire de notre maison pour laquelle j'ai investi beaucoup de moi-même et un peu d'argent pour l'aménager.

Quels sont mes droits:

-puis-je "récupérer" mes meubles,

-sous quelle forme, ai-je droit à une pension alimentaire pour mes enfants, à une indemnité compensatoire en raison de la différence de salaire?

Merci de me répondre, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **16:09**

[fluo]Maison de l'avocat et du droit [fluo]

11/13 rue de l'indépendance

93011 BOBIGNY CX

Téléphone : 01.41.60.80.80

Bonjour, oui vous pouvez récupérer les meubles vous appartenant en propre, le reste relèvera du régime de l'indivision, vous pouvez également prétendre à une pension alimentaire pour vos enfants, contactez la Maison de l'Avocat à Bobigny pour avoir une consultation juridique avec un avocat, vous serez fixé relativement à vos préoccupations, bon dimanche à vous.